

### 1. Présentation entreprise

En vertu de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les intervenants de l'entreprise Escape Ohms sont présentés ci-dessous :

Propriétaire : Gilles VILLENEUVE

Entreprise : Escape Ohms

Responsable publication : Gilles VILLENEUVE – escape.ohms@gmail.com

Le responsable publication est une personne physique ou une personne morale.

### 2. Conditions générales d'utilisation des services proposés.

Escape Ohms a pour objet de fournir une information concernant l'ensemble des activités de la société.

L'exploitation des services proposés par l'entreprise Escape Ohms engage l'applicabilité des conditions générales d'utilisation ci-après décrites. Ces conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou complétées sans délai, ni préavis.

Escape Ohms s'efforce de fournir sur ce site des informations aussi précises que possible. Toutefois, il ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.

Le lieu d'exécution du jeu doit respecter certaines normes : installation électrique aux normes en vigueur, détecteur de fumée, assurance habitation, conditions de prérequis au jeu respectées (celles-ci sont communiqués avant la souscription).

L'âge minimum imposé par les Escape Game doit être respecté.

### 3. Opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente et Locations (C.G.) sont systématiquement adressées ou remises à chaque client préalablement à la validation de la commande.

Le fait de passer commande implique l'acceptation entière et sans réserve, à l'exclusion de toutes autres. Seules les conditions particulières acceptées formellement par Escape Ohms peuvent prévaloir contre les présentes CG.

### 4. Description des services fournis.

Les informations présentes sur le site internet sont indicatives et peuvent évoluer. Les CG précisent les modalités de l'entreprise Escape Ohms sur les prestations de locations et de créations.

Escape Ohms propose deux modes :

- Location : désigne la location d'une Escape Game déjà au catalogue pour une durée déterminée
- Création : désigne une vente d'Escape Game créé sur mesure pour une durée indéterminée

### 5. Réservations

*Pour les locations* : La signature du devis précédé de la mention Bon pour accord, ainsi que le paiement de l'acompte (50%) et la mise à disposition de la caution valide la réservation. Le devis est valide 15 jours.

### 6. Commandes

#### *Service de location*

Pour les services de locations d'Escape Game, ceux-ci engagent le respect des CG et du contrat de location préalablement établi à la signature du devis. Le devis mentionne l'entité juridique, la durée de la location, la date de location et de signature du bon de commande, le montant TTC et HT, l'engagement sur caution de la location, et un acompte de 50%.

Le devis est établi sur la base des déclarations effectuées par le client qui certifie leur exactitude.

#### *Service de création*

Pour les services de création exclusive d'Escape Game, ceux-ci engagent le respect des CG préalablement établi à la signature du bon de commande. Le bon de commande est valide 15 jours. Il peut être amendé d'un contrat de Support ou d'Exclusivité. Le devis mentionne l'entité juridique, le montant, la date de signature du bon de commande, l'engagement sur financement, et d'un acompte de 60%.

Ce bon de commande est établi sur la base des déclarations effectuées par le client qui certifie leur exactitude.

#### *Dans les deux contextes*

Les commandes de produits ou de prestations de services ne sont définitives qu'après réception du bon de commande ou devis signé par le client, qui valent conclusion du contrat, sous réserve de la confirmation écrite et signée du bon de commande ou devis par Escape Ohms.

Les prix sont susceptibles de modifications sans préavis. Toutefois, ils sont garantis pour les bons de commande ayant fait l'objet d'une confirmation écrite dans la durée de validité du devis.

Une facture est établie, conformément aux dispositions de l'article L. 441-3 du Code de commerce, pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci ou dès la fin de l'exécution du service (Bon de livraison signé).

Le client s'engage à payer l'intégralité du montant du bon de commande ou du devis 10 jours maximum après la prestation.

Toute somme non-payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application des pénalités suivantes, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire : des intérêts de retard au taux légal majoré de 5 points, à compter de l'échéance avec un minimum de 40€.

Escape Ohms se réserve la possibilité de refuser les prestations en cas de non-respect de l'accord, ou cas de forces majeures.

### 7. Livraison

#### *Service de création*

Pour la livraison à distance, la signature du bon de livraison / preuve de livraison par le client déclenche la facturation. ESCAPE OHMS ne peut pas être tenu responsable des retards de livraison. Il appartient au destinataire de contrôler le colis, en présence du livreur pour confirmer que tout est conforme. La garantie d'ESCAPE OHMS ne s'applique pas en cas d'acceptation d'un colis endommagé. En cas de sinistre/avarie du colis, le client doit mentionner précisément les objets endommagés.

#### 8. Tarif

*Pour les locations* : Une caution sera demandée à la réservation (conclusion devis), ainsi qu'un acompte de 50%.

*Pour les créations* : un acompte sera demandé.

*Dans les deux contextes* :

Escape Ohms ne facture pas la TVA, au titre de son statut. Le montant à payer est noté dans le bon de commande / ou devis. Le montant sur le bon de commande prévaut sur toutes autres formes de communication (formelle ou informelle)

#### 9. Enlèvement du matériel

L'enlèvement du matériel s'effectue en échange d'un bon de commande/devis signé par le client et validé par Escape Ohms. Pour les particuliers, une pièce justificative de domicile sera demandée, ainsi que le règlement du montant de la location et le versement d'une caution. Le versement d'une caution sera systématiquement exigé.

Le matériel doit être remis en parfait état de fonctionnement avec possibilité de contrôle par de l'état par le client. L'enlèvement s'effectue sur accord commun entre le client et Escape Ohms : un bon de retrait devra être signé. Il peut s'opérer soit directement dans les locaux d'Escape Ohms (Basse-Goulaine) soit en livraison (sur devis, prestation facturée)

Pour les livraisons longue distance (exemple : commande de création) : les frais de livraison sont à la charge du client. La dite livraison doit couvrir une assurance du matériel envoyé.

#### 10. Durée de location

*Pour les locations* :

Le matériel est systématiquement accompagné d'un devis sur lequel figurent les dates et heures de l'enlèvement et du retour prévu du matériel.

La durée de location est exprimée en jour et commence du jour du retrait du matériel au jour du retour physique de ce matériel dans nos locaux, dimanches et jours fériés compris, sans tenir compte de l'utilisation ou non du matériel.

#### 11. Fin de partie

A chaque fin de partie, il est obligatoire de débrancher tous les équipements électriques.

#### 12. Restitution du matériel

*Pour les locations* : La restitution du matériel est à la charge du client et doit s'effectuer dans nos locaux aux dates et heures prévues lors de la réservation. Un retour en dehors des horaires d'ouverture du site est possible avec un délai de prévenance de 2 jours minimum et une facturation de 10% de la valeur de la location en sus.

Toute prolongation de location devra être signalée au moins 24h avant le retour initialement prévu et ne pourra se faire qu'après l'accord de ESCAPE OHMS.

Cette prolongation devra être validée dans les mêmes délais par un nouveau devis qui devra faire l'objet d'une confirmation selon les mêmes conditions que le devis signé initial.

Toute restitution effectuée avant la date prévue sera facturée selon les termes de la commande passée initialement.

Le client sera tenu pour responsable des préjudices subis par ESCAPE OHMS et sa clientèle pour retard dans la restitution du matériel. Une pénalité de 40€ par jours de retard sera facturé.

Tout matériel retourné hors conditionnement d'origine, fera l'objet d'une facturation.

Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base du tarif ESCAPE OHMS en vigueur, à savoir 600€. Tout matériel facturé pour détérioration devra être repris par le client.

#### 13. Assistance

*Pour les créations* : Escape Ohms s'engage à assister les clients pendant 1 mois (après réception de l'accusé de réception de l'Escape Game) pour accompagner les clients dans l'usage de l'Escape. Cette assistance est exclusivement téléphonique ou par courriel.

*Pour les locations* : Escape Ohms reste en support téléphonique sur les créneaux d'exécution du jeu convenu dans le devis (astreinte).

#### 14. Exclusivité

Par défaut, aucune création n'est exclusive. Escape Ohms se réserve le droit de mettre à disposition les enquêtes sur le catalogue public. Pour bénéficier de l'exclusivité, le bon de commande doit stipuler la notion d'exclusivité.

#### 15. Abonnement

*Pour les créations* : si des créations requièrent un abonnement (opérateur, call center), un rappel sera émis tous les ans au client pour renouveler l'abonnement. Escape Ohms ne pourra être tenu responsable en cas de non-paiement du bon de commande renouvelant l'abonnement par le client, impactant le bon fonctionnement de l'Escape Game. L'abonnement sera renouvelé à réception du paiement du bon de commande.

#### 16. Conditions d'annulation

*Pour les locations* : Il est possible d'annuler une réservation de location 10 jours (dix jours) avant le début du jeu. En cas d'annulation de la prestation par Escape Ohms pour le motif d'impossibilité de fournir la prestation, Escape Ohms remboursera l'intégralité du service. Les autres motifs d'annulation engagent la facturation de l'intégralité de la prestation.

*Pour les créations* : Il n'est pas possible de se rétracter sur les bons de commande pour les créations exclusives (caractère définitif). En cas d'annulation de la commande par Escape Ohms pour le motif d'impossibilité de fournir la prestation, Escape Ohms remboursera l'intégralité du service. Les autres motifs d'annulation engagent la facturation de l'intégralité du bon de commande

#### 17. Limitations de responsabilité.

Le créateur ne pourra être tenu responsable des dommages directs et indirects causés par le matériel.

Tout dommage causé sur le matériel sera facturé (caution intégrale ou partielle).

Le client s'engage à respecter la limite d'âge des joueurs, ainsi que les conditions de jeux.

Le client doit s'assurer que les prérequis au jeu sont respectés (mise à disposition de réseau internet, ...)

#### 18. Garanties / Maintenance

*Pour les créations* : Les produits vendus (créations) sont garantis pour la durée définie selon le niveau de garanti choisi (date d'A/R faisant foi). Cette garantie couvre exclusivement les pannes électroniques des équipements créés par Escape Ohms (carte de développement, programme et composants électroniques primaires). La durée de la garantie notée sur le bon de commande prévaut sur les CG. Un engagement sur le délai de réparation sera effectué sur diagnostic de l'incident (envoi d'un mail stipulant l'incident)

Trois niveaux de garanties sont possibles :

- Bronze - par défaut - 1 mois
- Argent - 3 mois
- Or - 6 mois

L'arrêt de la prolongation de la maintenance est définitif.

La garantie ne s'applique pas pour les livraisons des kits par transporteur si le client ne fait pas usage d'un droit de réserve en mentionnant au transporteur clairement l'objet de la réserve. (cf paragraphe Livraison)

**19. Propriété intellectuelle et contrefaçons.**

Gilles VILLENEUVE est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage sur tous les éléments accessibles sur le site et sur les kits d'Escape, notamment les textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels, mécanismes, manuel d'enquête, histoire.

Les systèmes et mécanismes sont également interdits à la reproduction ou à l'utilisation dans un contexte non conforme à la prestation en vigueur.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie du site ou des enquêtes et outils connexes, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite.

Toute exploitation non autorisée du site ou des jeux ou de l'un quelconque des éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

**20. Gestion des données personnelles.**

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

En tout état de cause, Escape Ohms ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés.

L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

**21. Droits à l'image**

La société Escape Ohms se réserve le droit d'utiliser le logo des clients dans le cas de la contractualisation d'un service. Le client peut émettre un désaccord à tout moment pour l'usage de son logo. Les kits de communication fournis ou disponibles (teaser, bande annonce, affiche...) sont sous la propriété d'ESCAPE OHMS. L'altération ou la modification de ces kits est interdite. La réutilisation de ces kits de communications est soumise à validation d'Escape ohms

**22. Droit applicable et attribution de juridiction.**

Tout litige en relation avec l'utilisation du site Escape Ohms est soumis au droit français. Il est fait attribution exclusive de juridiction aux tribunaux compétents

\* Informations personnelles : « les informations qui permettent, sous quelque forme que ce soit, directement ou non, l'identification des personnes physiques auxquelles elles s'appliquent » (article 4 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978)

